

COMPTE-RENDU FO DU CT DU 8 OCTOBRE 2018

Ce CT exceptionnel est consacré à la note d'organisation du travail des Instructeurs du Contrôle Aérien au département ATM.

L'expérimentation ICA cible la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Une première période de charge pour ATM aura lieu du 19/11 au 21/12/2018. Une seconde période s'étendra du 15/04 au 28/06/2019.

La note précise :

- les horaires pédagogiques : instruction simu sur 4h consécutives, 3 créneaux par jour (dont 2 consécutifs) limités à 3 jours/semaine, 28h/semaine de contact élève.
- l'amplitude journalière de travail, de 10h15.
- l'extension hebdomadaire permettant d'aller jusqu'à 42h et/ou 5jours/semaine.
- les principes de récupération.
- la planification des absences (contraintes, préavis, report, maintien des compétences...).

La note présentée est dans la continuité du projet mis en place par la direction de l'école.

Si, dans le principe, FO ne s'oppose pas à un projet qui doit compenser les problèmes d'effectifs ICA en période d'augmentation de charge, nous rappelons plusieurs points :

- nous tenons à ce que le BO TSEEAC soit honoré ; en CSP FO a obtenu l'engagement de l'administration ENAC et DGAC sur l'augmentation constante du nombre d'ICA et l'obtention du nombre d'instructeurs TSEEAC correspondant au BO sur 2 CAP ;
- la planification devra tenir compte des contraintes et des compensations obtenues par les ICA et ne pas peser plus sur les enseignant-e-s d'ATM qui, quoique subissant déjà l'augmentation de la charge d'enseignement, ne bénéficient pas à ce jour de compensation ;
- l'ENAC et la DGAC ne doivent pas occulter l'augmentation d'activité de l'ensemble de l'école. Le plafonnement des ETP tel qu'imposé par les pouvoirs publics ne peut que générer des solutions partielles et donc des tensions néfastes à un fonctionnement plus apaisé de l'école.

FO refuse en revanche de participer à la polémique sur « la petite population qui s'enrichit au détriment du plus grand nombre ». Certes, le projet n'est pas équilibré. Mais la subvention DGAC est amendée au prorata du coût de l'expérimentation. Le déblocage à la hausse des effectifs sous plafond de l'ENAC aurait permis de trouver une autre voie, cela n'a pas été possible.



La direction a rappelé que l'expérimentation permet de compenser les 5 ETP ICA supplémentaires qu'imposait une promotion ICNA supplémentaire. Ce qui alors aurait imposé soit l'abandon d'activités ATM au seul profit de la DSNA (ce que suggère la proposition CGT et n'est à notre avis pas recevable), soit la baisse d'ETP dans d'autres services (ce que nous refusons, tous les services de l'ENAC étant déjà contraints). Cela permettra ainsi, toujours selon ses dires, à l'administration de ventiler les ETP gagnés vers d'autres services de l'ENAC.

Force Ouvrière, en cohérence avec ses positions précédentes, s'est donc abstenue (cf. comptes-rendus FO CT des 23 mai et 18 juin, communiqué du 4 juin ; ce qui est correct pour un syndicat « aphone »).

FO, comme elle a participé à l'ensemble des réunions du GT « expé ICA », participera au groupe qui devra préparer les propositions visant, dans le cadre du prochain protocole, à instaurer une démarche à destination des TSEEAC.

La FEETS-FO proposera, en toute indépendance, une adaptation budgétaire et opérationnelle plus en adéquation avec l'augmentation permanente de la charge que l'ENAC subit depuis plusieurs années.

Vos représentants :

Corinne Barthès, Jean-Christophe Mazin, Bertrand Villacrès, Jean-Marc Camps

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?

VOTEZ ET REJOIGNEZ FO <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

